

32

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 27 MAI 2004 à 20 heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 12***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	- MME LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS		
MERKWILLER-P. :	MM GUILHEM	- SCHNEIDER	
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- BASTIAN	- MME FISCHER

Invités :*MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.****Excusés :** MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, MM APPRILL, WALTER, SCHIELLEIN, WEISBECKER, TROG MME CHALOPPE, Mme Dominique ROMAIN-CARCY***8) Cotisation Amicale des Maires.**

Le Président présente l'adhésion à l'Association de l'Amicale des Maires du Canton de Soultz sous Forêts, la participation se monte à 150 € de cotisation annuelle.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité, une abstention (M. GD KENNEL) décide d'adhérer à l'Amicale des Maires du Canton de Soultz sous Forêts et autorise le Président à payer la cotisation, exercice 2004, de 150 €.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 8 juin 2004

Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

